

Vaccination : les enfants et professionnels de santé sont-ils bien vaccinés ?

Santé publique France publie de nouvelles estimations de couverture vaccinale des enfants et des professionnels de santé. Cet indicateur permet de suivre et d'évaluer, avec les données d'incidence et de mortalité et les données séro-épidémiologiques, l'impact d'un programme de vaccination. Les principaux résultats ne montrent pas d'impact à la baisse en lien avec la situation sanitaire de la COVID-19. Les couvertures sont en progression pour une majorité des vaccins mais restent, pour beaucoup d'entre elles, encore à des niveaux insuffisants.

La couverture vaccinale un indicateur clé pour mesurer l'impact d'un programme de vaccination

Après l'introduction d'une vaccination dans le calendrier vaccinal, les données de couverture vaccinale permettent de s'assurer que cette introduction a été suivie d'effet dans la réalité. Ces données sont donc utiles pour savoir si un programme de vaccination est correctement appliqué. Elles sont essentielles car le maintien d'une couverture vaccinale élevée constitue un élément clé dans le contrôle des maladies infectieuses à prévention vaccinale.

Hausse des couvertures vaccinales à 24 mois des enfants nés avant 2018

Les certificats de santé du 24^{ème} mois sont utilisés pour mesurer les couvertures vaccinales du nourrisson pour tous les vaccins, sauf le vaccin contre le méningocoque C pour lequel les données proviennent du Système national des données de santé (SNDS). Les données issues des certificats de santé exploitées en 2020 concernent les enfants ayant atteint 24 mois en 2018 et donc non concernés par l'extension des obligations vaccinales introduites pour les enfants à partir de janvier 2018.

Les couvertures vaccinales à 24 mois des enfants ayant atteint 24 mois en 2018 :

- restent stables, à un niveau très élevé et supérieur à l'objectif de 95% pour les valences DTP, coqueluche et *l'haemophilus influenzae* de type b.
- sont supérieures à 90 % mais inférieures à 95 % contre l'hépatite B et le pneumocoque,
- continuent de progresser mais restent à des niveaux insuffisants :
 - o 90,9% pour la première dose (+1,3 points) et 83,4% pour la seconde dose de vaccin rougeole-oreillons-rubéole (+ 3,1 points)
 - o 84,5% pour la seconde dose de vaccin contre les méningocoques C administrée à 12 mois (+ 5,9 points).

Enfants soumis à l'obligation vaccinale nés après le 1^{er} janvier 2018 : objectif de 95% presque atteint pour la première dose du ROR

A partir d'une extraction de données du SNDS permettant de capturer la quasi-totalité des délivrances de vaccins effectuées jusqu'à la fin du mois de juin 2020, Santé publique France a estimé les couvertures vaccinales **des enfants nés entre janvier et mars 2018, aux âges de 24 et 27 mois.**

Ces analyses montrent que les couvertures vaccinales se rapprochent de l'objectif de 95 % pour la première dose de vaccin ROR chez les enfants nés au premier trimestre 2018, (93,7 % à 24 mois et 94,4 % à l'âge de 27 mois). Elles montrent cependant que la couverture pour la 2^{ème} dose du vaccin

ROR de ces enfants (80,6 %) reste très en deçà de cet objectif. Enfin, les analyses montrent la poursuite de l'amélioration de la couverture de la seconde dose de vaccination contre le méningocoque C, qui approche 90 % (88,9 % à 24 mois et 89,2 % à 27 mois).

S'il convient de rester prudent dans la comparaison des données provenant de l'exploitation des certificats de santé avec celles extraites du SNDS, ces premières estimations à 24 mois mettent déjà en lumière l'impact de l'extension des obligations vaccinales sur les vaccins de la seconde année de vie pour la première dose de ROR et la seconde dose de vaccin contre le méningocoque C (passant respectivement de 90,9 % (CS24) à 93,7 % (SNDS) et de 84,5 % à 88,9 %)

Couvertures vaccinales des enfants au-delà de l'âge de 2 ans

Le recours à la vaccination **contre le papillomavirus**, qui n'est pas une vaccination obligatoire, continue sa progression en 2019 avec un gain de 5,8 points pour la 1^{ère} dose (34,9%) et de 4,2 points pour la seconde dose (27,9%) par rapport à 2018. Ces augmentations sont supérieures à celles observées entre 2017 et 2018 (respectivement +2,9 points et 2,3 points). **Elles témoignent en partie de l'impact positif de l'abaissement de l'âge de la vaccination à 11 ans, mais pourraient également être la conséquence du renforcement de la communication autour de la vaccination ces dernières années.** Malgré ces augmentations, les couvertures vaccinales contre les infections à papillomavirus chez les jeunes filles restent à des niveaux modérés et insuffisants.

15% des professionnels de santé restent à vacciner contre la rougeole

Afin de disposer d'estimations nationales récentes de couverture vaccinale des professionnels de santé pour les vaccinations recommandées, une étude a été mise en place dans les établissements de santé par Santé publique France en collaboration avec le Centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins (CPIas) Nouvelle Aquitaine dans le cadre de la mission nationale « Soutien aux actions de prévention des infections associées aux soins » et le réseau des CPIas.

D'après cette étude, en 2019, les couvertures vaccinales des professionnels de santé en établissement de santé étaient de 73 % pour la rougeole, 54 % pour la coqueluche et 26 % pour la varicelle. Si la couverture vaccinale pour la varicelle est stable depuis 2009, elle augmente de 23 points pour la rougeole et de 39 points pour la coqueluche. En tenant compte des antécédents de rougeole (37 % des professionnels) et de varicelle (87 % des professionnels), ces estimations de couverture conduisent à estimer que 15 % des professionnels de santé dans les établissements de santé restent à vacciner contre la rougeole et 10 % contre la varicelle.

Ces estimations complètent celle de la vaccination contre la grippe publiées précédemment qui indiquait une couverture vaccinale de 35 % des professionnels de santé en établissements de santé.

Par ailleurs, dans cette enquête, plus de 70 % des professionnels de santé se déclaraient « très favorables » ou « plutôt favorables » à l'obligation vaccinale contre la rougeole et la coqueluche pour leur profession.

« L'épidémie exceptionnelle de la COVID-19 ne doit pas faire oublier à chacun de prendre soin de sa santé dans toutes ses dimensions. Il est important d'être à jour dans ses vaccins pour se protéger et protéger les autres. » conclut Daniel Lévy-Bruhl, responsable de l'unité maladies infectieuses à Santé publique France

Santé publique France est étroitement associée à la politique de vaccination instaurée par le ministre de la santé, de par son expertise sur le sujet de la vaccination qui s'exerce essentiellement dans trois domaines :

- *le suivi de la couverture vaccinale et la génération des données épidémiologiques pour les maladies à prévention vaccinale. Ces dernières contribuent, à travers la participation de Santé publique France aux travaux de la Commission technique de vaccination (CTV), à l'élaboration et l'évaluation de la politique vaccinale ;*
- *la production de connaissances sur l'adhésion du public et des professionnels de santé à la vaccination, qui permettent d'évaluer les actions développées visant à promouvoir la vaccination auprès du grand public et des professionnels de santé ;*
- *l'information sur la vaccination et sa promotion afin de restaurer la confiance dans la vaccination, via notamment, le site vaccination-info-service.fr.*

Contacts presse

Santé publique France - presse@santepubliquefrance.fr

Vanessa Lemoine : 01 55 12 53 36 - Cynthia Bessarion : 01 71 80 15 66

Stéphanie Champion : 01 41 79 67 48 – Marie Delibéros : 01 41 79 69 61

